

**CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 MAI 2019 A 19H
SALONS DE L'HOTEL DE VILLE
NOTE DE SYNTHESE**

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

1. Approbation des comptes de gestion 2018

Le conseil municipal est appelé à approuver les comptes de gestion de l'exercice 2018 dressés par Madame Claire Varache, trésorière et par Monsieur Joël Demont, trésorier.

2. Comptes administratifs 2018 – budget principal et budgets annexes

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la gestion 2018 de Monsieur le Maire. Les résultats définitifs d'exécution du budget de 2018, soumis à la commission des finances réunie le 6 mai, s'établissent ainsi :

1°) – BUDGET PRINCIPAL

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats 2017 reportés		338 536,33	457 401,63			-118 865,30
Opérations de l'exercice	11 349 019,40	11 858 940,23	3 156 587,72	3 690 440,56	14 505 607,12	15 549 380,79
Totaux	11 349 019,40	12 197 476,56	3 613 989,35	3 690 440,56	14 505 607,12	15 430 515,49
Résultat de clôture 2018 sans les restes à réaliser	848 457,16		76 451,21		924 908,37	
Restes à réaliser			2 421 006,00	1 848 105,40	2 421 006,00	1 848 105,40
Résultats définitifs 2018	848 457,16		-496 449,39		352 007,77	

2°) – BUDGET EAU

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats 2017 reportés		12 831,06	79 471,41		79 471,41	12 831,06
Opérations de l'exercice	1 868 198,95	1 859 430,90	257 790,91	144 027,88	2 125 989,86	2 003 458,78
Totaux	1 868 198,95	1 872 261,96	337 262,32	144 027,88	2 205 461,27	2 016 289,84
Résultat de clôture 2018 sans les restes à réaliser	4 063,01		-193 234,44		-189 171,43	
Restes à réaliser			122 535,00	314 878,00	122 535,00	314 878,00
Résultats définitifs 2018	4 063,01		-891,44		3 171,57	

3°) – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats 2017 reportés		21 699,81	168 130,04		146 430,23	
Opérations de l'exercice	1 067 448,47	1 271 267,00	701 993,14	449 709,89	1 769 441,61	1 720 976,89
Totaux	1 067 448,47	1 292 966,81	870 123,18	449 709,89	1 915 871,84	1 720 976,89
Résultat de clôture 2018 sans les restes à réaliser	225 518,34		-420 413,29		-194 894,95	
Restes à réaliser			137 597,00	350 000,00	137 597,00	350 000,00
Résultats définitifs 2018	225 518,34		-208 010,29		17 508,05	

4°) – BUDGET ANNEXE CRSD

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats 2017 reportés		30 505,05		26 829,87		57 334,92
Opérations de l'exercice	590 371,66	579 237,70	523 466,96	504 112,14	1 113 838,62	1 083 349,84
Totaux	590 371,66	609 742,75	523 466,96	530 942,01	1 113 838,62	1 140 684,76
Résultat de clôture 2018 sans les restes à réaliser	19 371,09		7 475,05		26 846,14	
Restes à réaliser			51 343,00	25 000,00	51 343,00	25 000,00
Résultats définitifs 2018	19 371,09		-18 867,95		503,14	

5°) – BUDGET ANNEXE RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PERI-SCOLAIRE

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats 2017 reportés		5 447,83		152,40		5 600,23
Opérations de l'exercice	362 126,87	366 297,50	814,48	50,80	362 941,35	366 348,30
Totaux	362 126,87	371 745,33	814,48	203,20	362 941,35	371 948,53
Résultat de clôture 2018 sans les restes à réaliser	9 618,46		-611,28		9 007,18	
Restes à réaliser					0,00	0,00
Résultats définitifs 2018	9 618,46		-611,28		9 007,18	

6°) – BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats 2017 reportés		1 146,41	9 147,03		8 000,62	
Opérations de l'exercice	47 843,89	50 137,50	798,90	19 834,52	48 642,79	69 972,02
Totaux	47 843,89	51 283,91	9 945,93	19 834,52	56 643,41	69 972,02
Résultat de clôture 2018 sans les restes à réaliser	3 440,02		9 888,59		13 328,61	
Restes à réaliser			13 711,00	1 000,00	13 711,00	1 000,00
Résultats définitifs 2018	3 440,02		-2 822,41		617,61	

7°) – BUDGET ANNEXE RENOUVELLEMENT URBAIN

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats 2017 reportés			58 621,44		58 621,44	
Opérations de l'exercice	40 849,66	41 000,00	1 159 397,95	1 004 383,00	1 200 247,61	1 045 383,00
Totaux	40 849,66	41 000,00	1 218 019,39	1 004 383,00	1 258 869,05	1 045 383,00
Résultat de clôture 2018 sans les restes à réaliser	150,34		-213 636,39		-213 486,05	
Restes à réaliser			3 799 667,00	4 017 010,00	3 799 667,00	4 017 010,00
Résultats définitifs 2018	150,34		3 706,61		3 856,95	

8°) – BUDGET ANNEXE DU CONSERVATOIRE ET DES SPECTACLES VIVANTS

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats 2017 reportés		14 325,84		10 339,94		24 665,78
Opérations de l'exercice	424 093,44	414 263,83	20 423,92	9 396,80	444 517,36	423 660,63
Totaux	424 093,44	428 589,67	20 423,92	19 736,74	444 517,36	448 326,41
Résultat de clôture 2018 sans les restes à réaliser	4 496,23		-687,18		3 809,05	
Restes à réaliser						
Résultats définitifs 2018	4 496,23		-687,18		3 809,05	

9°) – BUDGET ANNEXE DE LA FORET

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats 2017 reportés		31 906,51	22 899,53		22 899,53	31 906,51
Opérations de l'exercice	91 632,40	103 043,87	29 890,73	30 342,82	121 523,13	133 386,69
Totaux	91 632,40	134 950,38	52 790,26	30 342,82	144 422,66	165 293,20
Résultat de clôture 2018 sans les restes à réaliser	43 317,98		-22 447,44		20 870,54	
Restes à réaliser			10 109,00		10 109,00	0,00
Résultats définitifs 2018	43 317,98		-32 556,44		10 761,54	

3. Comptes administratifs 2018 : affectation des résultats

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2018.

4. Programme culturel – approbation du programme 2019 et demandes de subventions

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le programme 2019 des services culturels : service de l'animation de l'architecture et du patrimoine, espace Jean de Joigny, médiathèque et bibliothèque de La Madeleine, conservatoire à rayonnement communal, spectacles et concerts, cinéma et CTL-CLEA,
- de rappeler que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019,
- de solliciter des subventions auprès du conseil départemental, du conseil régional, de la DRAC et de tout organisme aux taux les plus élevés possibles,
- d'autoriser le maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

5. Subventions exceptionnelles à des associations

- Devant le nombre croissant de demandes concernant les litiges à la consommation entre locataires et bailleurs, l'ASSociation d'Études et COnsommation (ASSECO) a besoin de fonds supplémentaires pour répondre à un maximum de personnes. Il est donc proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 200 €.
- Pour lui permettre d'assurer le maintien de l'ouverture de son site tout au long de l'année (tous les samedis de juin à octobre et sur rendez-vous le reste de l'année), l'association « Les amis de la maison Cantoisel » sollicite une subvention. Bien que la demande soit déposée hors délai, l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 € est proposé.
- L'association « la France noire » présente une exposition du 10 au 17 mai 2019 en relation avec l'association « mémoires et partages » de Bordeaux. Afin de lui permettre d'équilibrer son budget, cette manifestation n'étant pas prévue lors de la demande de subvention annuelle, elle souhaite une aide couvrant la moitié des frais de cette exposition. Il est proposé au conseil municipal de lui accorder une subvention exceptionnelle de 250 €.

6. Frais scolaires 2018-2019 – participation des communes de résidence

Par délibération en date du 8 février 2018, la participation des communes par enfant scolarisé à Joigny dans des classes maternelles et élémentaires publiques avait été fixée comme suit pour l'année 2017-2018 : 657,86 € par élève en classe maternelle et 417,69 € par élève en classe élémentaire. Pour l'année scolaire 2018-2019, il est proposé de reconduire ces participations.

7. École privée Sainte-Thérèse – participation financière de la ville

Par délibération en date du 8 février 2018, le conseil municipal avait fixé le montant de la participation communale de fonctionnement de l'école privée Sainte-Thérèse pour l'année 2017-2018 à 457,85 € par enfant jovinien en classe élémentaire. Pour l'année scolaire 2018-2019, il vous est proposé de porter cette participation à 561,59 €, montant aligné sur le coût moyen d'un élève en classe élémentaire publique à Joigny.

8. Politique de la ville – Appel à projets 2019 – Participation financière de la ville de Joigny et des autres financeurs

L'élaboration d'un contrat de ville permet de lancer un appel à projets annuel auprès des associations, des organismes de formation et des établissements publics.

L'appel à projets a été lancé en décembre 2018 et le comité de pilotage, réuni le 21 mars 2019, a étudié les projets proposés. Chaque financeur (État, conseil régional, conseil départemental, bailleurs sociaux, ville) dispose d'une enveloppe budgétaire pour cet appel à projets. La ville et les divers financeurs ont choisi de soutenir financièrement certains de ces projets. Il est proposé au conseil municipal d'approuver le financement de ces actions sous forme de subventions au titre de l'appel à projet du contrat de ville 2019.

9. Demande de subventions au titre de la DETR pour travaux divers

La préfecture de l'Yonne, par courrier du 15 février dernier, a adressé le règlement d'attribution des aides applicables à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Plusieurs opérations inscrites au budget primitif 2019 peuvent bénéficier ainsi d'une subvention de l'État.

ATTRACTIVITÉ DES BOURGS-CENTRES :

- Au titre de : équipements sportifs

Taux de la subvention : 20% à 40 % avec un plafond de 50 000 €

Opération :	Montant de la dépense HT	DETR sollicitée
Aménagement d'un local pour la section athlétisme de l'Union Sportive de Joigny	87 631,96 €	40 %

- Pour la revitalisation de la rue Cortel : demande de DETR - 20 000 €

PATRIMOINE BÂTI :

- Au titre de : rénovation de bâtiments scolaires

Taux de la subvention : 20% à 40 %

Opération :	Montant de la dépense HT	DETR sollicitée
Remplacement des menuiseries extérieures des écoles Saint-Exupéry et du Clos Muscadet	394 880,00 €	40 %

SÉCURITÉ et ACCESSIBILITÉ :

- Au titre de : rénovation de bâtiments publics

Taux de la subvention : 20% à 40 % avec un plafond de 50 000 €

Opération :	Montant de la dépense HT	DETR sollicitée
Travaux de mise en accessibilité de 4 ERP : église Saint-Thibault, école Kergomard, salle omnisports, club des jeunes	102 839,50 €	40 %

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter les subventions de l'État au titre de la DETR tel qu'indiqué ci-dessus.

10. Signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville de Joigny et la CCJ pour l'achat de réseau et d'équipement de téléphonie fixe

La ville de Joigny et la CCJ souhaitent se regrouper pour l'achat d'un service d'opérateur de téléphonie fixe et l'achat d'équipement téléphonique. En effet, il apparaît qu'un groupement de commandes permettrait de réaliser des économies et une optimisation du service tant pour nos besoins propres que pour ceux de la CCJ. Ce groupement a pour objet de coordonner la procédure de passation, la signature, la notification et le suivi d'exécution du marché. La consultation serait allotie en deux lots distincts et chacun des lots ferait l'objet d'un marché séparé. Les marchés seraient conclus pour un an, reconductibles tacitement 3 fois par périodes successives d'un an, sans pouvoir excéder la durée de 4 ans. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'un service d'opérateur de téléphonie fixe ainsi que sa fourniture et sa maintenance désignant la commune de Joigny coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention, d'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, de décider que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

11. Points d'accès Wifi publics

SCANI (Société Coopérative d'Aménagement Numérique lcaunaise) est une initiative citoyenne lancée fin 2012 sous forme d'une association pour l'aménagement numérique des territoires dans les zones où les opérateurs commerciaux traditionnels font défaut. La ville souhaite équiper un certain nombre de rues et de sites à vocation touristique de points d'accès Wifi publics comme l'office de tourisme, la place et la halle du marché, l'avenue Gambetta, la rue Gabriel Cortel, le parc du Chapeau, la gare, le camping, la baignade et le cinéma. Les pré-visites techniques ont été effectuées par SCANI et l'ensemble est réalisable. Le coût est de 6 300 €. La société coopérative SCANI propose à la ville : soit de prendre 630 parts du capital (une part = 10 €) de la société, soit de facturer une prestation à la ville. Le fonctionnement des 34 points prévus représente un coût mensuel estimé à 275 € en plus ou en moins selon l'usage du réseau. Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à la société coopérative SCANI, d'investir dans le capital de SCANI à hauteur de 630 parts soit 6 300 €, de préciser que les crédits sont inscrits dans une prochaine décision modificative.

12. Adhésion à l'association « Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés »

Face à la nécessité pour les villes de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des villes amies des aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter nos territoires à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement. L'association internationale Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone le réseau mondial des villes amies des aînés de l'OMS en favorisant les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les villes adhérentes et créer ainsi les conditions d'une meilleure adaptation de la ville aux aînés. Le montant de la cotisation que la ville devra acquitter pour son adhésion serait d'un montant de 290 €. Il est demandé au conseil municipal de décider de l'adhésion de la ville de Joigny à l'association « Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés », de désigner un élu, en tant que titulaire et un élu ou professionnel en tant que suppléant pour représenter la ville de Joigny au sein de cette association, de s'engager à verser annuellement une cotisation qui s'élève actuellement à 290 € et dire que les crédits seront prévus aux budgets correspondants.

13. Personnel communal – modification des tableaux des effectifs

Il convient de permettre l'avancement de grade de certains agents, la nomination en qualité de fonctionnaire d'un agent au grade d'adjoint administratif territorial à temps complet, faisant office d'agent d'accueil au sein des services techniques, le recrutement de cinq agents contractuels au grade d'adjoint technique à temps complet qui étaient auparavant en contrat aidé au sein des services techniques, le remplacement d'un adjoint technique au sein du service scolaire, à temps complet, le renouvellement des missions d'un adjoint d'animation au sein du service de la politique de la ville. Il est proposé au conseil municipal de modifier les tableaux des effectifs du personnel communal, d'autoriser le maire à nommer les agents sur les grades créés, de préciser que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019 de la ville.

14. Recrutement d'emplois saisonniers année 2019

Afin d'assurer la continuité du service public, il est proposé au conseil municipal de créer des emplois saisonniers sur diverses missions proposées par la municipalité, de fixer la rémunération correspondant à l'indice brut 348 indice majoré 326 correspondant au 1^{er} échelon des premiers grades de la fonction publique, de dire que les crédits correspondants sont affectés au budget primitif de l'exercice 2019 et d'autoriser le maire à signer tout document relatif à ces recrutements saisonniers.

15. Source de la Fontaine aux Ânes – protection du captage

La distribution d'eau est assurée par la source de la Fontaine aux ânes et les deux stations de pompage de la Madeleine et d'Epizy qui alimentent les 3 réservoirs d'eau de la ville. La source de la Fontaine aux ânes est située dans la forêt communale en limite des communes de Looze et Brion. Par délibération du 26 septembre 2013, modifiée par délibération du 18 décembre 2014, le conseil municipal a décidé de créer des périmètres de protection autour du captage de La Madeleine et de la source de la Fontaine aux ânes. Le rapport hydrogéologique de septembre 2014 fixe 3 périmètres de protection. Il est nécessaire que la ville soit propriétaire des terrains dans le périmètre de protection immédiat. Une négociation a été engagée avec la commune de Brion pour un échange de terrains. La forêt communale étant soumise au régime forestier, il faut donc, avant tout échange, demander la distraction de la parcelle A 125, lieu-dit Bois des Grands Marchais, du régime forestier. Il est proposé au conseil municipal de demander la distraction du régime forestier de la parcelle A 125 pour 19ha 25a 77ca, lieu-dit Bois des Grands Marchais, d'échanger la parcelle A 322 (Joigny) avec la parcelle A 1234 (Brion), de prendre en charge les frais de notaire et de géomètre, de désigner Maître GRANA, notaire à Joigny, pour régulariser l'échange et d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document concernant ce dossier.

16. Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Par courrier du 3 mai 2019, la commission « sentiers et itinéraires » du comité de randonnée de l'Yonne (CDRP 89) propose d'inscrire dans le topoguide « la Bourgogne à pied » le PR 37 « Joigny et la Côte Saint-Jacques ». Cet itinéraire en boucle comprend une partie des voies urbaines et une partie de chemins ruraux qui sont entretenus par la commune. Il est proposé au conseil municipal d'accepter l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'Yonne des chemins et autres voies listés sur le tableau joint et rapportés sur la carte-ci-annexée (finage sur photocopie de carte au 1/25000^e), de s'engager à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés. La commune se réserve le droit d'interdire le passage des véhicules motorisés.

17. Avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Par délibération n° ADM-59-2017 du 18 mai 2017, le conseil municipal a approuvé la mise en place de la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'État, par le biais de l'opérateur de transmission Territoires numériques. Par mails en date du 27 février 2019 et du 17 avril 2019, Territoires numériques, opérateur de transmission, demande qu'un avenant à la convention soit signé pour modifier le dispositif utilisé pour la transmission électronique soit S2LOW au lieu de Local Trust Actes. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'avenant et à signer tout autre document relatif à ce dossier.

18. Questions diverses